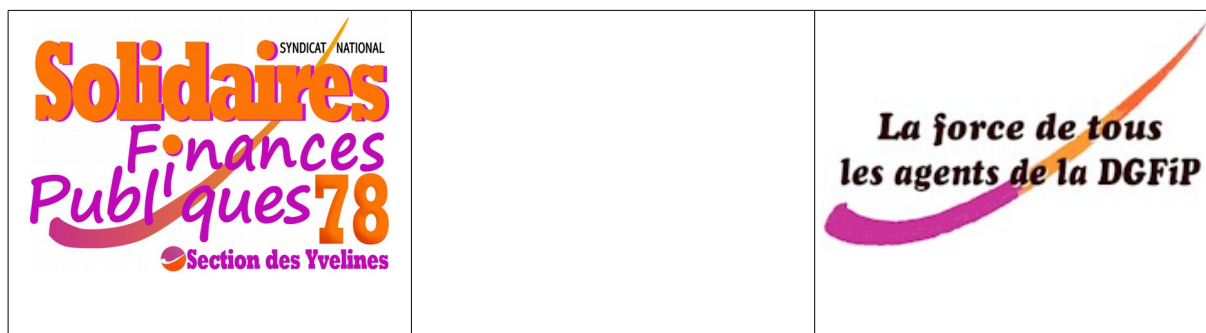




Le lundi 21 mars 2016

Déclaration de Solidaires Finances Publiques 78 à l'attention de Madame la Ministre de la Fonction Publique à l'occasion de sa visite dans les Yvelines.

Madame,

Votre gouvernement vient d'annoncer l'augmentation du point d'indice après 6 ans de gel, cette modeste revalorisation, de surcroît, se fera en 2 temps. Le gouvernement a communiqué uniquement en termes de coût budgétaire, sans mentionner que les fonctionnaires ont été appauvris de plus de 7 milliards depuis 2010. Il aurait été plus respectueux des fonctionnaires de préciser qu'il s'agit de 5 pauvres centimes d'euros mensuels bruts par point d'indice qui viennent d'être concédés et qui ne vont pas rétablir leur pouvoir d'achat.

Cette communication contribue encore davantage au fonctionnaire- « bashing », alors que le traitement des fonctionnaires rentre dans le calcul du PIB et que les fonctionnaires contribuent à la richesse de la Nation alors que leur travail dans le cadre du service public est en permanence dévalorisé, voire dénigré. Laissez dire que le GVT (glissement, vieillesse, technicité) compense les pertes dues à l'inflation constitue pour le moins de la désinformation, sinon du mensonge.

L'augmentation de la retenue pour pension civile, dont le taux passe entre 2010 et 2020 de 7,85% à 11,1 %, ne sera pas compensée par l'augmentation du point d'indice, même en prenant en compte les 0,5% de 2010 et le PPCR qui représente une augmentation d'environ 1%. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est aujourd'hui inférieur à celui des années 2000. La communication sur le salaire brut annuel participe à l'illusion d'une situation plus favorable dans le secteur public que dans le secteur privé, il serait plus juste de parler de **net mensuel** pour refléter la situation réelle. Cette perte de pouvoir d'achat, confirmée par l'Insee, les fonctionnaires de la DDFIP des Yvelines la vivent cruellement jour après jour.

Les élus Solidaires Finances Publiques s'interrogent sur la dématérialisation des bulletins de paie et de pension. En effet, comment l'administration va régler la situation des agents dépourvus d'accès internet et des agents contractuels qui relèvent des régimes CNAV et IRCANTEC ?

Solidaires Finances Publiques est préoccupé par la confidentialité de l'accès en cas de décès de l'agent public sans parler de l'impact néfaste en matière écologique en raison de la consommation énergétique et des rejets calorifiques.

Cet appauvrissement touche aussi nos collègues pensionnés dont la pension est gelée, l'augmentation minime du début d'année ne compense pas les nouveaux prélèvements sociaux, la perte de la ½ part (dite des veuves) et la fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension des parents de 3 enfants et plus. Si le compte n'y est pas pour l'ensemble des agents, il n'y est pas pour les aînés, mais le sort des plus jeunes n'est pas davantage enviable.

Notre direction reçoit année après année de nouveaux agents, qui sont confrontés à la cherté de l'immobilier dans les Yvelines et au manque criant de logements sociaux. L'évolution des recrutements conduit à prendre en charge des situations nouvelles, des agents qui sont déjà installés dans la vie, qui doivent affronter les charges de double résidence et les problèmes de garde d'enfants, confiés aux grands parents. La règle qui conduit à les maintenir 3 ans sur leur 1^{er} poste est totalement contre-productive et, de surcroît, pénalisante pour les femmes. En effet, elles ont à choisir, entre rester au chômage ou passer les concours administratifs et se retrouver à 500kms de leur résidence familiale. Ainsi, pendant 18 mois une collègue divorcée avec garde partagée, qui venait de passer le concours d'inspecteur, a dû vivre en foyer à Versailles pour assumer un poste à Rambouillet. Elle rentrait à Nantes, où elle avait conservé son appartement, tous les week-end pour voir son fils et poursuivre la garde alternée. Sa situation financière et morale était très délicate à gérer. Ce n'est pas un cas isolé, ainsi un autre cas concret, celui d'une collègue, agent C qui vit en foyer, son mari marin en Bretagne, leur fils chez les grands parents, elle rentre toutes les semaines mais beaucoup de soucis financiers, difficile d'assumer un prêt pour la résidence principale, sans parler de la situation familiale et affective. Il faut aussi mentionner la situation particulière de nos collègues ultra-marins.

Ici, apparaît de manière concrète la problématique de l'égalité femme /homme dans le cadre du travail. Il est nécessaire que dans la Fonction Publique et à la DDFIP 78 ces questions trouvent leur juste expression. Solidaires Finances Publiques 78 est très attaché à l'égalité femme/homme notamment en matière d'évolution de carrières mais aussi quant au traitement des violences faites aux femmes, dont le harcèlement sexuel. Les élus Solidaires Finances Publiques souhaitent que les inégalités et les stéréotypes de genre fassent l'objet d'une formation pour l'ensemble des personnels au même titre que les formations métier.

Ces problématiques trouvent peu de prise en charge de l'administration, l'insuffisance de moyens pour l'action sociale ministérielle et interministérielle trouve ici son expression concrète. Il est nécessaire que l'administration prenne plus largement en charge la restauration collective, dans le cadre de l'action sociale, en cette période où le lien entre qualité de l'alimentation et bonne santé n'est plus à démontrer.

Jour après jour le manque de médecins de prévention et/ou d'une équipe pluridisciplinaire se fait cruellement sentir, en isolant les agents les plus fragiles et en faisant peser les difficultés des agents sur les représentants du personnel malgré la bonne volonté des ressources humaines. La dégradation des conditions de travail qui se traduit par un manque criant d'effectifs, un manque d'autonomie dans l'exécution des tâches, une absence de sens en raison de la taylorisation des tâches et un manque manifeste de reconnaissance du savoir-faire, conduit à des souffrances individuelles et à des dérives, qui isolent les agents et qui rompent la solidarité dans les collectifs de travail

Se pose aussi la question de la prise en charge des collègues recrutés en situation de handicap, les moyens de leur intégration réussie font là aussi cruellement défaut malgré la bonne volonté de leurs collègues. Le handicap ne se traite pas sous l'angle de la bonne volonté et de la seule solidarité, il nécessite des réponses professionnelles pour une intégration réussie et pour l'épanouissement professionnel et humain des collègues concernés.

Là encore, la réforme du code du travail dans le cadre de la loi El Khomri qui met totalement à terre la médecine du travail, sera loin d'être une réponse à une médecine de prévention déjà inexistante dans la Fonction Publique d'Etat en particulier. Dans les Yvelines, Solidaires Finances dénonce depuis des années l'absence de médecin de prévention pour plus de 2500 agents, seules les urgences sont plus ou moins assurées par le médecin coordonnateur intra-départemental avec une infirmière à mi-temps !

Ne pas pouvoir faire son métier correctement, parce que la seule chose qui compte c'est de répondre aux indicateurs, qui sont les seuls critères de reconnaissance du travail, appauvrit la richesse du service public qui était l'apanage d'un idéal commun et qui se basait sur la complémentarité des agents. La méconnaissance de la Fonction Publique par ceux qui nous gouvernent et qui ne font que le jeu des lobbys et de la finance prive les citoyens de la légitime attente de justice et d'équité, et répond mal à leurs aspirations de justice fiscale et sociale.

La suppression permanente d'emplois dans la sphère DGFIP en fonction de critères mathématiques et au nom du sacro-saint principe du trop de fonctionnaires, fait fleurir la fraude fiscale et pénalise incontestablement les plus fragiles. Vouloir réduire dogmatiquement les effectifs de la Fonction Publique d'Etat, sans porter de vision ni d'analyse de l'évolution des missions de l'Etat et des collectivités locales, n'a aucun sens : moins de fonctionnaires, c'est mécaniquement moins de service public et/ou plus de privatisation pour assurer ce que l'action publique ne peut plus assurer. Il s'ensuivrait alors une hausse des « coût privés », tout simplement car il faudrait financer des missions privatisées. Pour les citoyens non seulement l'économie serait nulle, mais le coût qu'ils supporteraient serait plus lourd. Nous, fonctionnaires de la DDFIP 78 souhaitons que l'on priorise toujours le « vivre ensemble » et l'intérêt général qui relèvent de l'esprit républicain sur toute autre considération mercantile ou de rentabilité factice.

Les fonctionnaires des Finances Publiques de la DDFIP 78 sont très attachés à la lutte contre la fraude fiscale qui suppose que les effectifs correspondent aux besoins réels et non à des ajustements annuels de tableaux (tagerfip, magerfip et sagerfip). Les élus Solidaires Finances Publiques des Yvelines ne sont pas dupes des mensonges que le Directeur des Finances Publiques leur sert pour justifier les suppressions d'emplois.

Ces tableaux ne sont que des outils de manipulations pour répondre à des critères fluctuants permettant les coupes dans les effectifs. Les directeurs locaux seraient mieux à même d'évaluer les besoins réels de leur direction afin d'étendre le contrôle fiscal et le conseil aux collectivités locales.

La mise en œuvre du service civique dans la sphère DGFIP, dont recrutement de 10 jeunes dans ce cadre, par la DDFIP des Yvelines, n'est pas la réponse appropriée au manque de moyens et ne répondra sûrement pas à l'idéal qui anime les jeunes qui s'inscrivent dans cette démarche. Les tâches qui leur seront dévolues, à savoir la mise en œuvre de la gestion informatique de la prime d'activité pour le compte de la CAF, les mettront dans une situation d'inconfort, sinon d'échec face à une population fragile. Il en va de même de la systématisation du recours à l'apprentissage. Il s'agit simplement de baisser les statistiques du chômage des jeunes et de se donner l'illusion que les missions de services publics ne nécessitent pas de formation très pointue pour faire face à la complexité que recouvre tant la sphère fiscale que la sphère gestion publique

Enfin la mise en œuvre de la retenue à la source est une fausse bonne idée, en effet elle ne simplifiera pas la vie des contribuables, ce que la communication mensongère du gouvernement laisse supposer. Ils auront tout de même une déclaration de revenus à faire. Cela pose aussi le problème des ajustements en cas de changement de leur situation personnelle, sans parler du manque de confidentialité face à leur employeur. La retenue à la source est une forme de privatisation de l'impôt sur le revenu qui mettra fin au secret fiscal. Quel est l'intérêt réel d'une telle mesure alors que le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu est de plus de 97 %, comparons le, à la fraude en matière de TVA sans parler de la fraude aux URSSAF.

Par ailleurs Solidaires Finances Publiques 78 demande que des moyens soient mis à la disposition de la DDFIP 78 pour répondre aux besoins immobiliers permettant un vrai service public et un travail de qualité pour les agents, avec notamment des crédits permettant la réparation du parking du centre des finances de Versailles.

Enfin, les élus Solidaires Finances Publiques relèvent que d'année en année des actes de violences sont commis envers les personnels et les biens dans les zones sensibles comme celles de Mantes. Les violences verbales sont quotidiennes et sont vécues comme des agressions déstabilisantes par les agents, en particulier dans les accueils et lors des réceptions du public. Cette dangerosité a un coût humain de mal-être au travail mais aussi un coût financier puisqu'il nécessite la présence permanente de vigiles sur le site. Il est indispensable que le gouvernement dans son ensemble et la ministre de la Fonction Publique en particulier modifient le discours sur les fonctionnaires et la Fonction Publique et,

ainsi, rétablissent l'indispensable respect qui est dû aux fonctionnaires et aux agents de l'Etat.

Les élus Solidaires Finances Publiques 78 au nom de leurs collègues vous remercient de prendre en charge, par une politique qui remette le service public au cœur de la République, leurs légitimes demandes de moyens afin de répondre efficacement aux besoins des citoyens sans mettre leur santé en péril.